
Journées d'études des bibliothécaires du Sud-Est

24-25 avril 1971

Ces journées, tenues ^{en} à Avignon en même temps que celles des archivistes du Sud-Est et des conservateurs de musées de Provence, ont groupé, sous la présidence de M. de Löye, conservateur en chef de la Bibliothèque et du Musée Calvet, quarante-trois conservateurs de bibliothèques de la région (Aix-en-Provence, Arles, Apt, Avignon, Carpentras, Chambéry, Clermond-Ferrand, Corte, Grenoble, Lyon, Marseille, Nice, Orange, Saint-Etienne, Saint-Hilaire-du-Touvet, Villeurbanne), en présence de M. l'Inspecteur général Caillet.

Elles débutent samedi 24 avril à 10 heures par une séance de travail dans une salle du Collège littéraire. Le texte des statuts de l'Association des bibliothécaires du Sud-Est, déjà approuvé par l'assemblée réunie le 24 octobre 1970 à Marseille, est adopté définitivement à l'unanimité, moins trois voix, après quelques modifications introduites par M. Reynaud.

A l'article 1, le siège de l'association est précisé : « Bibliothèque municipale, 3, boulevard Lyautey, Grenoble ». A l'article 2, « de certaines grandes bibliothèques privées » est remplacé par « des grandes bibliothèques privées » et « le bureau sera chargé » par « les candidats devront être pré-

sentés par deux membres de l'association. Les candidatures seront examinées par le bureau qui décidera de l'admission ou du refus après examen des titres du candidat ». Au même article 2 sont ajoutées les clauses suivantes : « Les membres de l'association quittant leurs fonctions continuent à en faire partie de plein droit » et aussi « la qualité de membre se perd par démission, par non paiement de la cotisation ou par exclusion. Dans ces deux derniers cas, l'intéressé sera invité par le bureau à présenter ses justifications. Le bureau présentera un rapport à l'Assemblée Générale, à qui est réservée la décision ».

Mlle d'Artigues, M. Gernet et M. Sibertin-Blanc auraient préféré que l'adoption de ces statuts soit différée pour attendre que l'A.B.F. ait pris une décision définitive quant à ses propres statuts. Mais l'Assemblée décide sur proposition de M. Reynaud, de M. Rocher et de M. Vaillant, qu'étant donné le recrutement des deux associations, qui sera, quoiqu'il arrive, toujours différent, les deux statuts soient dissociés. Le bureau aura toutefois pour mission de demander l'adhésion à l'A.B.F., une fois qu'elle sera nouvellement structurée, mais sans modifier les statuts adoptés par l'Association des bibliothécaires du Sud-Est.

La première partie de la réunion a été consacrée à l'examen et à l'adoption des statuts de l'Association des bibliothécaires du Sud-Est, puis à l'élection du bureau qui se trouve ainsi constitué : M. Reynaud, président, Mme Kravtchenko et M. Lecutiez, vice-présidents, M. Vaillant, secrétaire, Mlle d'Artigues, trésorier. La question de l'adhésion à l'A.B.F. est évoquée.

Après une réception à l'Hôtel de Ville de tous les congressistes (archives, bibliothèques et musées), M. de Löye dirige une visite commentée du Musée Calvet et du Petit Palais, ancien archevêché, qui à partir de 1972, lorsque les Monuments historiques en auront achevé la restauration, deviendra le département du Moyen Age et de la Renaissance du Muséum Calvet.

Une séance commune entre archivistes, bibliothécaires et conservateurs de Musées a lieu ensuite au Palais des Papes pour discuter du projet de questionnaire sur les ressources générales et spéciales des archives, des bibliothèques et des musées, préparé par une commission constituée par Mlle Perrin, MM. Baratier, Gernet et Reynaud.

Le dimanche 25 avril est consacré à une excursion avec déjeuner en commun pour tous les congressistes à Vaison-La-Romaine, sous la conduite de M. Dumoulin, conservateur du Musée et directeur des fouilles.